



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2005/16
4 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Neuvième session, 23-27 mai 2005

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES

**dans les domaines du développement durable, de la parité entre les sexes et des
techniques d'information et de communication au service du développement,
y compris le Sommet mondial sur la société de l'information**

DOCUMENT D'INFORMATION

Note du secrétariat

Le présent document contient des éléments d'information qui devraient aider
les délégations:

- À apprécier l'ampleur des activités intersectorielles qui sont menées actuellement;
- À définir de nouveaux domaines qui pourraient se prêter à des activités intersectorielles dans le cadre du programme de travail;
- À déterminer dans quelle mesure le Comité contribue à l'exécution des mandats mondiaux de l'ONU.

Document précédent: TRADE/2004/21

I. DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Le développement durable du commerce reste un cadre directeur important des activités de la CEE concernant le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. En 2004, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et ses organes subsidiaires:

- Ont contribué aux projets et aux débats d'orientation intersectoriels relatifs au commerce, au bois et à l'environnement;
- Ont favorisé l'intégration des questions d'environnement dans les travaux consacrés aux politiques concernant la normalisation;
- Ont contribué à la prise en compte des questions d'environnement dans les normes internationales de qualité des produits agricoles;
- Ont assuré l'intégration des questions d'environnement dans les travaux concernant les pratiques juridiques et commerciales internationales.

Projets et débats d'orientation intersectoriels relatifs au commerce, au bois et à l'environnement

2. Le Comité a continué de coopérer avec le Comité du bois et le Comité des politiques de l'environnement de la CEE en vue de promouvoir le commerce de produits issus de forêts gérées d'une façon écologiquement viable, notamment dans le cadre du projet intitulé «Logistique commerciale améliorée pour l'utilisation durable de la biomasse».

3. De nombreux pays en transition ont de grandes difficultés à assurer la mise en valeur de leurs ressources forestières. C'est le cas en particulier de la Russie qui peine à promouvoir la mise en valeur durable de ce qui pourrait être l'un de ses principaux produits d'exportation renouvelable. Le but du projet de la CEE est de mettre en place des réseaux commerciaux efficaces pour l'exportation vers les pays européens de la biomasse en provenance de la Fédération de Russie. Afin de faciliter les échanges commerciaux de biomasse entre les pays participants, le projet apporte une aide dans le domaine de la logistique commerciale.

4. Les cours, séminaires et ateliers suivants ont été organisés en 2004 dans le cadre de ce projet:

- Atelier sur l'utilisation durable de la biomasse dans la Russie du Nord-Ouest, tenu à l'occasion de la deuxième Conférence mondiale sur l'utilisation de la biomasse pour l'énergie, Rome, 10-12 mai;
- Séminaire sur le commerce durable de la biomasse, Rotterdam (Pays-Bas), 3 juin;
- Conférence sur le «Développement durable du complexe forestier de la Russie du Nord-Ouest sur la base de l'utilisation intégrée du bois», Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), 14-15 juin;

- Atelier sur la logistique des ports à bois, tenu à l'occasion du sixième Forum international sur le complexe russe du bois au XXI^e siècle, Saint-Pétersbourg, 12-15 octobre;
- Séminaire sur le dialogue interentreprises et les perspectives du développement des biocombustibles en Russie, Saint-Pétersbourg, 22 septembre;
- Conférence scientifique et pratique internationale sur les ressources humaines et la science en tant qu'éléments clefs du développement durable du secteur forestier russe, Saint-Pétersbourg, 7 et 8 décembre.

5. Ce projet a conduit à la production de plusieurs rapports sur la gestion et le commerce durables des produits du bois et de la biomasse, notamment:

- Développement durable du complexe forestier de la Russie du Nord-Ouest et renforcement de la coopération avec l'UE dans le domaine de la protection de l'environnement;
- Problèmes du développement durable du complexe forestier de la Russie du Nord-Ouest pour la période allant jusqu'en 2015;
- Développement durable et utilisation des biocombustibles comme moyen d'assurer la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et une utilisation complexe plus efficace de la matière première bois et de la tourbe;
- Développement durable de la biomasse dans la Russie du Nord-Ouest.

6. Par ailleurs, en 2004, le Comité a contribué à des discussions de politique générale sur le commerce et l'environnement. En septembre 2004, le Comité du bois de la CEE a organisé, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un atelier sur l'exploitation illégale du bois et le commerce des produits forestiers qui en sont illégalement dérivés dans la région de la CEE. Le but de cet atelier était d'approfondir les résultats de la Table ronde sur le commerce, l'environnement et les forêts réunie en 2003 par le Comité du bois en coopération avec le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise.

7. Le programme de diffusion de l'information (Réseau de «relais multiplicateurs») du Comité a été mis à contribution pour la promotion de cette réunion et la diffusion de documents de base et de rapports nationaux dans les pays en transition. Il s'est également révélé utile pour la diffusion des publications de la CEE sur les importations et les exportations de bois et de produits de bois et de papier issus de transformations secondaires et l'établissement de contacts directs entre le personnel du secrétariat de la CEE chargé de s'occuper des questions relatives au bois et les organismes intéressés des pays en transition.

Prise en compte de l'environnement dans les politiques concernant la normalisation

8. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation s'emploie à encourager la mise en œuvre de systèmes de gestion de

l'environnement et la participation des pays en transition à l'élaboration de normes internationales dans le domaine de l'environnement. En coopération avec le Comité du bois de la CEE, il s'occupe actuellement de promouvoir la gestion durable des forêts en demandant à ceux qui en sont responsables de respecter des normes clairement définies et en donnant aux consommateurs des informations sur la façon dont a été produit le bois. Le but est d'encourager et de récompenser ceux qui pratiquent une gestion viable des forêts en leur offrant des débouchés et éventuellement des majorations de prix et de permettre aux consommateurs, voire aux gouvernements, d'avoir des renseignements fiables sur l'origine des produits qu'ils achètent.

9. À la session du Groupe de travail tenue en 2004, le secrétaire du Comité du bois de la CEE a soumis une proposition en vue de la tenue à Genève, en principe à l'automne de 2005, d'un séminaire sur la certification des forêts organisé en coopération avec la FAO et il a invité le Groupe de travail à mettre les connaissances et l'expérience de ses experts à la disposition des participants.

10. Enfin, le Groupe de travail continue de travailler à la mise en œuvre du «Modèle international d'harmonisation technique», qui indique la marche à suivre lorsqu'un certain nombre de pays Membres de l'ONU se prononcent en faveur d'une harmonisation des règlements techniques. Ce modèle facilite l'harmonisation au niveau international des règlements techniques tout en tenant compte des préoccupations légitimes des gouvernements en matière d'environnement, de santé publique et de sécurité. Il s'agit donc d'un outil pratique pour l'intégration des questions d'environnement dans les normes et réglementations internationales.

Intégration des questions d'environnement dans les normes internationales de qualité des produits agricoles

11. Avec sa Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a appuyé l'Initiative lancée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en faveur de la consommation de fruits et de légumes frais et présentée dans la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé comme un moyen important de prévenir les maladies non transmissibles. En coopération avec les secrétariats de l'OMS, du Codex et de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la CEE a réalisé une série de 12 cartes postales en couleurs (rédigées dans les six langues officielles des Nations Unies) pour appuyer l'Initiative et promouvoir les normes de la CEE relatives aux fruits et aux légumes.

12. Le Groupe de travail maintient aussi ses contacts avec des associations de producteurs de produits biologiques pour veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte chaque fois que des normes sont élaborées ou modifiées.

Intégration des questions d'environnement dans les travaux sur les pratiques juridiques et commerciales internationales

13. Le Groupe de travail des pratiques juridiques et commerciales internationales a continué d'appuyer l'Alliance CEE-ONU pour les partenariats public-privé, qui vise à renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour promouvoir des PPP efficaces en faveur du développement durable. En 2002, les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont donné un rang élevé de priorité aux partenariats public-privé pour le développement

des infrastructures et ont demandé aux gouvernements et à toutes les parties intéressées d'encourager la création de PPP pour améliorer l'accès des populations à l'eau et à l'énergie. L'Alliance de la CEE-ONU a puissamment contribué à promouvoir l'utilisation de PPP pour atteindre ces objectifs et a décidé d'élaborer des lignes directrices pour la création de PPP en vue du développement durable.

14. Poursuivant en 2004 l'étude de ces questions, l'Alliance pour les partenariats public-privé a, en coopération avec l'ONU-Habitat, organisé à Barcelone (Espagne), les 13 et 14 septembre 2004, un séminaire à l'occasion du deuxième Forum urbain mondial pour le développement durable. Les participants ont examiné des exemples de PPP visant à la revitalisation des centres urbains et au développement durable. Par ailleurs, à l'occasion de la Conférence du Conseil canadien pour les partenariats public-privé (24 novembre 2004, Toronto, Canada), l'Alliance a tenu une réunion au cours de laquelle ses représentants ont eu des consultations avec de grandes entreprises canadiennes. Le Syndicat canadien de la fonction publique a également participé à ces consultations.

15. Les lignes directrices établies par l'Alliance contiennent, pour les PPP, des indicateurs du développement durable qui permettent de déterminer dans quelle mesure ces politiques nouvelles atteignent les objectifs fixés d'un commun accord. Lorsque ces lignes directrices auront été publiées, on s'attachera à déterminer jusqu'à quel point elles sont appliquées. En règle générale, ce sont les Ministères du commerce, de l'industrie, des transports et des finances qui explorent et encouragent la création de PPP, cependant que les Ministères de l'environnement s'occupent quant à eux de promouvoir le développement durable. En conséquence, des consultations intersectorielles plus approfondies entre les premiers et les seconds seraient nécessaires pour que les PPP de la région de la CEE appliquent les principes du développement durable.

II. PARITÉ ENTRE LES SEXES ET PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ

16. Au cours de la période considérée, l'Équipe de spécialistes de l'entrepreneuriat féminin de la CEE s'est occupée en particulier des questions suivantes:

- Analyse des bonnes pratiques en matière d'accès au financement et aux TIC;
- Étude des données sur l'entrepreneuriat féminin;
- Analyse des besoins et des méthodologies en matière de formation;
- Soutien à des initiatives sous-régionales.

17. Un deuxième recueil de bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat féminin, intitulé «*Accès des femmes chefs d'entreprise au financement et aux TIC dans la région de la CEE*» a été publié en mai 2004 (ECE/TRADE/336; numéro de vente E.04.II.E.11). Cette publication, disponible en anglais et en russe, contient des recommandations sur les microcrédits, les coopératives et les lignes de crédit des banques commerciales, montre comment les techniques de l'informatique peuvent être utilisées pour la création de petites entreprises et présente une étude des données sur les travailleurs indépendants selon le sexe ainsi que des principes directeurs destinés à améliorer la collecte des données et les méthodes dans ce domaine.

18. L'Équipe de spécialistes a poursuivi son examen des méthodes utilisées pour assurer la compilation, la cohérence et la comparabilité des données sur l'entrepreneuriat féminin. Son objectif est d'établir un ensemble cohérent d'indicateurs du développement de l'entrepreneuriat, en particulier sous l'angle de la parité des sexes.

19. Des membres de l'Équipe de spécialistes ont participé à deux ateliers sous-régionaux tenus à Udine (Italie) et Portoroz (Slovénie). Les participants ont évoqué l'impact de l'élargissement de l'UE sur l'entrepreneuriat féminin et recensé les bonnes pratiques en vigueur dans un certain nombre d'États membres de la CEE. Des représentants d'une pépinière d'entreprises dirigées par des femmes située à Graz (Autriche) ont fait part de leurs données d'expérience en la matière dans le but de créer des centres du même type dans d'autres pays.

20. L'Équipe de spécialistes prévoit d'organiser un forum sous-régional de la CEE à l'intention de femmes chefs d'entreprise qui se tiendra à Istanbul dans la première moitié de 2005.

III. LES TIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

21. Dans ce domaine, le Comité a notamment appuyé les activités suivantes:

- Sommet mondial sur la société de l'information et partenariat interrégional pour faire du commerce le moteur de la croissance par le biais de la gestion des connaissances et en tirant parti des technologies de l'information et de la communication;
- Projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs);
- Développement de l'entreprise via Internet.

22. La CEE, qui a beaucoup contribué, en décembre 2003, à la phase genevoise du **Sommet mondial sur la société de l'information**, continuera de soutenir le processus jusqu'au Sommet de Tunis, en novembre 2005, ainsi que les travaux du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC. Elle a également pris part à la Conférence de Bichkek sur la société de l'information et la coopération régionale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service du développement organisée par le Gouvernement kirghize en coopération avec la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC. Le Conseiller régional de la CEE pour la facilitation du commerce a participé régulièrement aux travaux entrepris au titre de l'Initiative pour une Europe du Sud-Est en ligne du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et un document de stratégie sur le commerce électronique a été établi à l'intention des pays en transition de l'ouest des Balkans. Par ailleurs, une réunion ministérielle régionale aura lieu en Europe du Sud-Est en juin 2005 dans le cadre des préparatifs du Sommet sur la société de l'information.

23. La Division du développement du commerce et du bois de la CEE participe, avec les divisions compétentes d'autres commissions régionales, à la mise en place du **partenariat interrégional pour faire du commerce le moteur de la croissance par le biais de la gestion**

des connaissances et en tirant parti des technologies de l'information et des communications. Ce projet, qui est financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, bénéficie entre autres de la contribution du projet UNeDocs, décrit dans les paragraphes suivants.

24. **Le projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs)** permet de concevoir et d'appliquer des systèmes efficaces fondés sur les normes et technologies du commerce international qui soient accessibles aux responsables des opérations commerciales dans les petites et moyennes entreprises (PME) et les pays en développement. Il combine les normes existantes de la CEE pour les documents papier et les normes relatives aux transactions électroniques, par exemple le Répertoire des données commerciales des Nations Unies (ISO 7372) et la Norme des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT/ONU), pour définir les équivalents électroniques des documents papier utilisés dans le cadre du commerce. Il ouvre la voie pour passer des systèmes commerciaux fondés sur le papier à des systèmes électroniques de pointe. Les documents électroniques étant établis sur la base des recommandations de la CEE en matière de commerce, ce projet constitue un moyen de promouvoir et d'appliquer les normes commerciales au niveau mondial.

25. En 2004, une série de 10 documents commerciaux sur papier et sous format électronique (Série de documents 0,4 UNeDocs) a été établie dans le cadre du projet en coopération avec le Comité britannique pour la simplification des procédures du commerce international (SITPRO). Les documents électroniques sont établis à partir de la norme EDIFACT/ONU et dans le langage XML (technologie Internet appropriée pour les PME). Cette série de documents, qui est disponible sur le site Web du projet UNeDocs, est actuellement utilisée au Royaume-Uni. Au cours de l'année écoulée, ce site (www.UNeDocs.org) a été tenu à jour et les services proposés ont été développés. Des services Web ont également été assurés au titre du projet, pour d'importantes listes de codes recommandés par les Nations Unies, qui sont affichées sur le site.

26. Après la publication de cette série de documents, les responsables du projet ont coopéré avec d'importants prestataires de technologies, à la mise au point d'outils applicables à l'utilisation des documents commerciaux électroniques afin de proposer aux utilisateurs des documents UNeDocs un choix de solutions peu coûteuses. Ces outils, qui font appel aux services de l'Internet, permettent d'accéder aux normes et aux bonnes pratiques relatives à la facilitation du commerce. La série de documents de l'UNeDocs et les outils qui lui correspondent ont occupé une place de premier plan lors de l'Atelier sur le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce organisé à Genève en octobre 2004.

27. Le Bureau du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a souligné l'importance que revêt le système UNeDocs pour l'automatisation et la simplification des procédures douanières et l'a intégré à sa stratégie révisée pour le commerce électronique. Il a demandé au secrétariat du CEFACT-ONU de concevoir une stratégie de transition de manière à ce que l'exécution du projet UNeDocs puisse être confiée à un groupe de travail fonctionnant dans le cadre du Forum du CEFACT-ONU et chargé de perfectionner le système UNeDocs pour en faire la norme mondiale en matière de documents commerciaux sur papier et support électronique. En décembre 2004, les responsables du projet UNeDocs ont soumis au Bureau du CEFACT-ONU une stratégie de transition qui a été

approuvée. Le nouveau groupe de travail de l'UNEDocs devrait être créé à l'occasion du Forum du CEFAC-ONU organisé à Kuala Lumpur en mars 2005.

28. Dans le courant de 2004, l'**Équipe de spécialistes du développement de l'entreprise via Internet** a imprimé à ses travaux un nouvel élan et adopté un nouveau programme de travail. Réuni au mois de mai, le Bureau élargi de l'Équipe a retenu deux programmes à exécuter en priorité:

- Évaluation de l'état de préparation des pays d'Europe orientale et de la CEI à une économie fondée sur la connaissance;
- Projet référentiel pour le commerce électronique.

29. Le projet visant à évaluer l'état de préparation des pays d'Europe orientale et de la CEI à une économie fondée sur la connaissance, initialement centré sur les TIC, a été mis en route par la CEE en 2002. Quatorze rapports nationaux avaient été publiés en octobre 2004 et deux autres rapports paraîtront en 2005.

30. Le projet référentiel pour le commerce électronique de l'Équipe de spécialistes a essentiellement pour but de renforcer la confiance dans le commerce électronique et ses chances de succès en favorisant le transfert de normes, méthodes, savoirs et bonnes pratiques entre pays de la région de la CEE. À cette fin, il convient de mettre en place les moyens techniques permettant de collecter, d'emmagasiner et de diffuser des informations commerciales fiables sur les entreprises en présentant, sous la forme d'un «répertoire de commerce électronique», des bases d'information disparates existant déjà. La première phase du projet, qui consiste à mener une enquête préliminaire sur les pratiques courantes en matière d'enregistrement des entreprises dans un certain nombre de pays de la région de la CEE, a été lancée en septembre 2004. Ses résultats préliminaires ont été examinés lors du Séminaire sur le cadre réglementaire pour le développement de l'entreprise via Internet organisé à Genève le 9 février 2005.

31. En octobre 2004, l'Équipe a organisé un séminaire sur le thème «Comment les gouvernements et la sous-traitance des grandes entreprises peuvent encourager le développement de l'entreprise via Internet». Les participants, venus de 20 pays membres de la CEE et travaillant au sein d'administrations publiques, privées, universitaires et intergouvernementales, ont examiné entre autres les questions suivantes: rôle des gouvernements dans le développement de l'entreprise via Internet (réglementation, administration en ligne, etc.), incitations susceptibles de conduire les consommateurs et le public à recourir aux TIC, impact de l'externalisation à l'étranger des services de TIC sur les économies de marché développées et émergentes, perspectives des services de TIC dans les pays industrialisés et possibilités de nouveaux marchés pour les pays d'Europe orientale et de la CEI. Les participants ont recommandé que l'Équipe poursuive ses travaux sur l'externalisation des services de TIC.
